



Controle technique erroné

Par Fanny111

Bonjour,

Suite à un contrôle technique sur une voiture d'occasion avant la vente, le contrôleur technique choisi par le mandataire a émis un avis favorable pour le véhicule.

Or, une visite chez un garagiste suite à des bruits des bruits persistant dans le véhicule (Puis un contrôle technique volontaire dans un autre contrôleur technique pour le confirmer) ont permis de démontrer que le contrôleur technique initial était passé à côté d'une défaillance majeure censée nécessiter réparations et contre-visite.

Entre temps le vehicule a été vendu mais ne peut plus rouler sans reparations.

Quels sont les recours possible auprès du contrôleur technique initial ?

Merci d'avance pour vos réponses. Cordialement.

Par yapasdequoi

doublon.

Par Fanny111

Je tente une reformulation car vous repondez à côté de mes questions mais merci ;)

Par yapasdequoi

Restez sur le même fil et précisez.